

## COMPAGNIE FRANÇAISE MINÉRALURGIQUE, Paris, Haïphong

*Marcel Aimé PIERRON,*  
président et administrateur délégué

Né le 29 avril 1877 à Paris XVIII<sup>e</sup>.  
Polytechnique (1897).

Administrateur de la Société électrique et mécanique d'Indo-Chine (1905)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SEMIC\\_1905-1910.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SEMIC_1905-1910.pdf)

L'un des pionniers des découvertes minières au Tonkin.

Administrateur délégué, puis président de la Société minière du Tonkin  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere\\_du\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere_du_Tonkin.pdf)

Administrateur délégué de la Société minière de Thanh-Moi (1911).

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere\\_de\\_Thanh-Moi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere_de_Thanh-Moi.pdf)

administrateur de la Société de Traitement des résidus métalliques (mai 1916),  
de la Société française des mines d'étain de Képong (Malaisie)(déc. 1916),  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines\\_etain\\_Kepong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines_etain_Kepong.pdf)  
de la Société française de l'Everite (juin 1917),

Administrateur délégué de la Verrerie à bouteilles de Cong-My,  
propriété de la Société de recherches minières et d'études industrielles  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SRMEI.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SRMEI.pdf)

Administrateur des Briqueteries de Bonsecours, près Rouen (décembre 1918),  
de la Société foncière de Martigues (décembre 1918),  
et des Briqueteries d'Ermenonville (avril 1919).

Décédé en 1927.

### CONSTITUTION

Compagnie française minéralurgique  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 septembre 1915)

Au capital de 500.000 fr. divisé en 5.000 actions de 100 fr. — Siège social à Paris, 97, boulevard Malesherbes. — Conseil d'administration : MM. Pierron, A. Butin<sup>1</sup> et R. Le Houelleur. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Garcet, notaire à Villeneuve-Saint-Georges, et extrait publié dans la « Gazette du Palais » du 7 septembre 1915.

<sup>1</sup> Albert Butin : ingénieur ECP. Auteur d'articles dans *Le Génie civil*. Premier directeur général en 1898 et 1899 de la Cotonnière de l'Indochine et des Ciments Portland artificiels de l'Indochine à Haïphong. Atteint de paludisme, il rentre bientôt en France pour y diriger à Paris une maison à son nom spécialisée dans la ferblanterie, la tôlerie fine, les articles d'éclairage, les tuyaux flexibles. Administrateur de petites mines de manganèse et de fer dans l'Ariège (1907-1914). Ingénieur à Paris de la Société minière du Tonkin et de la Société minière de Thanh-Moi. Pourrait aussi avoir été administrateur de la Société nouvelle des Éts Adt (articles en carton et pâte de bois), présidée par Octave Butin, dont il n'était ni le frère, ni le fils.

---

DÉCLARATIONS DE FAILLITES  
(*Le Temps*, 22 janvier 1921)

Compagnie française minéralurgique (en liquidation), Paris, bd Malesherbes, 97, actuellement à Haïphong (Tonkin).

---

Compagnie française minéralurgique (en liquidation)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juillet 1922)

Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 30 juin 1922. Clôture de la faillite pour insuffisance d'actif.

---

L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE MINÉRALURGIQUE  
(*Le Petit Parisien*, 15 mai 1925)

La Compagnie française minéralurgique, dont M. Marcel Pierron, ingénieur, était l'administrateur délégué, avait son siège social boulevard Malesherbes, lorsque, le 1<sup>er</sup> juillet 1916, intervint la loi sur les bénéfices supplémentaires de guerre.

Comme cette société possédait des mines au Tonkin, le conseil d'administration décida, le 18 juillet 1916, de transférer son siège social à Haïphong, ce qui exonérait la société de l'impôt récemment institué.

Puis, le 30 janvier 1917, la Compagnie française minéralurgique se mit en liquidation, le conseil d'administration étant nommé liquidateur.

Cependant, le fisc réclama 3.645.044 francs pour l'exercice 1916, 4.067.600 francs pour l'exercice 1917, et n'étant point payé, porta plainte.

M. Bertaud, juge d'instruction, fut chargé de l'enquête et il commit M. Israël, expert comptable.

Celui-ci vient de déposer son rapport concluant que, pendant la période d'application de la loi de 1916, il a été dissimulé frauduleusement 3.135.023 fr. 10. Le magistrat a retenu, en outre, comme circonstance aggravante le transfert du siège social et la liquidation, considérée comme fictive, les opérations de la société ayant continué jusqu'en 1920. Aussi M. Bertaud vient-il d'aviser M. Georges Guilhermet, défenseur de M. Pierron, qu'il renvoyait celui-ci devant la dixième chambre de police correctionnelle.

---

AU PALAIS

---

La dissimulation des bénéfices de guerre  
(*Le Journal*, 16 mai 1925)

M<sup>e</sup> Georges Guilhermet, défenseur de M. Marcel-Adolphe Pierron, président de la Compagnie française minéralogique [*sic*], accusé de dissimulation de bénéfices de guerre, a fourni au magistrat instructeur de nouvelles explications sur les conditions dans lesquelles le siège de ladite société a été transféré de Paris à Haïphong. Ces

précisions sont nécessaires pour que le juge puisse apprécier si ce transfert n'avait pas pour seul but de soustraire l'exploitation aux effets de la loi sur les bénéfices de guerre non applicable aux entreprises coloniales.

---